

## **NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

En application de l'article 107 de la Loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les informations essentielles figurant dans les budgets prévisionnels.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service financier de la Mairie ou sur demande envoyé par mail.

### **I – BUDGET PREVISIONNEL 2019 : BUDGET GENERAL**

#### **A ) Les orientations principales**

*Le budget 2019 a été construit en suivant quatre axes majeurs :*

► *La poursuite d'un programme d'investissement ambitieux tourné en faveur de l'attractivité de la commune et le service à la population locale,*

► *Préparer l'avenir de la collectivité et du territoire : maintenir une situation financière saine, préserver les marges de manœuvres pour de nouveaux investissements,*

► *Le soutien aux missions culturelles et d'animation du territoire,*

► *Ne pas augmenter la fiscalité.*

#### **B) Dépenses de fonctionnement**

<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>BP 2018+ DM</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Variation 2019/2018</b>
011	Charges à caractères générales	2 836 696,00 €	2 728 900,00 €	- 3,80 %
012	Charges de personnel	4 300 000,00 €	3 470 000,00 €	- 19,30 %
014	Atténuation de produits	375 800,00 €	375 800,00 €	0,00 %
65	Autres charges de gestion courantes	708 579,00 €	705 492,00 €	- 0,44 %
66	Charges financières	105 250,00 €	94 750,00 €	- 9,98 %
67	Charges exceptionnelles	442 288,00 €	3 000,00 €	- 99,32 %
68	Dotations aux provisions		1 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	72 900,00 €	104 000,00 €	
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 841 513,00 €</b>	<b>7 482 942,00 €</b>	<b>- 15,37 %</b>
042	Opérations d'ordres entre sections	286 900,00 €	357 400,00 €	24,57 %
023	Virement à la section d'investissement	762 596,00 €	1 302 004,00 €	70,73 %
	<b>TOTAL DE DEPENSES</b>	<b>9 891 009,00 €</b>	<b>9 142 346,00 €</b>	<b>- 7,57 %</b>

Au 1er janvier 2019, le service des bibliothèques, le service des écoles élémentaires - transport scolaire inclus- et la compétence petite enfance (crèche) ont été transférés à BLI'. Un nombre important d'agents est concerné par ces transferts. Les coûts résultant de l'ensemble des services transférés seront en conséquence déduits de l'attribution de compensation versée à la ville par BLI'. Cela générera un flux financier important entre les deux collectivités et modifiera profondément la structure du budget de la ville. Les comparaisons d'évolution entre chapitres sont ainsi très aléatoires. Il convient désormais de s'intéresser à l'évolution globale des dépenses et des recettes.

► Aussi le chapitre 011 intègre les effets conjoncturels de l'inflation. Les dépenses de fournitures porteront sur l'entretien des espaces publics et l'amélioration du cadre de vie : cheminements piétons réalisés en régie, mise en valeur du patrimoine de la ville... mais également pour financer la transition écologique vecteur aussi de gains financiers. Ainsi le programme de relamping de l'éclairage public se poursuivra, des bâtiments publics seront aussi équipés en luminaires LED. Les prestations extérieures sont en augmentation : le choix est fait en 2019 de préserver le patrimoine par des travaux de rénovation et le suivi des normes et contrôles réglementaires. Le recrutement en 2018 d'un technicien bâtiment, mutualisé avec Bresse Louhannaise Intercom' (BLI') permettra l'élaboration d'un programme pluriannuel et la mise à jour des obligations réglementaires. L'organisation mise en place depuis maintenant plusieurs années, visant à rationaliser les achats de fournitures, permet aujourd'hui de dégager des marges de manœuvres qui nous permettent de privilégier des dépenses génératrices d'économie à moyen terme et destinées à améliorer le cadre de vie des habitants et les conditions de travail des agents.

► Le Chapitre 012 : charges de personnel, est fortement impacté par les transferts de compétences. Il intégrera en 2019 la reprise de la réforme du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) et des grilles indiciaires qui devaient s'échelonner jusqu'en 2020. Il intègre aussi en 2019 la rémunération des agents recenseurs. Dans le cadre de la réalisation du projet d'établissement de l'école municipale de musique, des crédits seront réservés au financement d'un poste de Dumiste et de professeur de danse pour développer les disciplines et actions pédagogiques en direction des scolaires. Dans le cadre également de sa démarche écologique, il est prévu des renforts ponctuels pour accroissement temporaire d'activité pour des opérations d'entretien des espaces publics et naturels ou de désherbage, notamment des cimetières.

Au 1er janvier 2019, la durée de travail des agents de la Ville et du CCAS de Louhans-Châteaurenaud sera de 1 607 heures conformément à la durée réglementaire. Les horaires ont été par ailleurs modifiés pour faciliter l'accès du public, le protocole d'accord du temps de travail introduit aussi une souplesse visant à faciliter l'équilibre vie professionnelle/vie privée des agents. En contrepartie des efforts demandés aux agents, des prestations supplémentaires ont été consenties avec l'augmentation de la participation employeur sur le contrat de prévoyance (passage de 6 € à 10 € mensuel par agent pour un temps complet) et possibilité de bénéficier de 20 chèques restaurant financés de 50 % à 60 % selon les revenus.

► Au Chapitre 65, la subvention au CCAS est de 140 000 €, revue à la hausse en raison des projets portés par ce service et notamment la réalisation d'une Analyse de Besoins Sociaux, obligation réglementaire, visant à mieux connaître et anticiper les besoins du territoire afin d'orienter les actions.

Le dispositif coupons sport sera reconduit, un crédit de 10 000 € est consacré à l'opération en 2019.

Le forfait communal, les subventions à caractère scolaire sont transférées à BLI' et donc déduit de l'attribution de compensation. Néanmoins l'effort financier consacré à l'aide à la vie associative reste identique, la Ville souhaitant poursuivre son action basée sur l'encouragement de l'initiative et la participation à l'animation du territoire.

La participation au SDIS sera de 264 992 € (en hausse par rapport à 2018 où elle s'élevait à 259 979 €).

La contribution en hausse au Syndicat Mixte pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, est inscrite pour 35 000 €.

► Le Chapitre 66 sera en diminution d'environ 10 %, sans être impacté par les transferts de compétences. Plusieurs contrats de prêts sont arrivés à échéance. Par ailleurs les emprunts souscrits en 2017 sont des prêts à taux zéro, l'emprunt souscrit en 2018 affiche actuellement un taux d'intérêt à 0,47 %. Les nouveaux emprunts n'ont donc qu'un très faible impact sur la section de fonctionnement.

La gestion rigoureuse du fonctionnement mise en place par la municipalité permet de réaliser un virement à la section d'investissement de 1 302 004 €.

### **C) Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	BP 2018+ DM	BP 2019	Variation 2019/2018
70	Produits des services	655 525,00 €	579 850,00 €	- 11,54 %
73	Impôts et taxes	4 974 553,00 €	4 565 000,00 €	- 8,23 %
74	Dotations et participations	2 036 080,00 €	1 713 567,00 €	- 15,84 %
75	Autres produits de gestion courantes	888 002,00 €	893 000,00 €	0,56 %
013	Atténuation de charges	48 000,00 €	13 000,00 €	- 72,92 %
77	Produits exceptionnels	18 250,00 €	11 000,00 €	- 39,73 %
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>8 620 410,00 €</b>	<b>7 775 417,00 €</b>	<b>- 9,80 %</b>
042	Opérations d'ordres entre sections	290 350,00 €	250 200,00 €	- 13,83 %
002	Excédent antérieur reporté	980 249,00 €	1 116 729,00 €	13,92 %
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>9 891 009,00 €</b>	<b>9 142 346,00 €</b>	<b>- 7,57 %</b>

La prudence s'impose dans l'inscription des recettes de fonctionnement 2019. La Loi portant réforme de la fiscalité locale est annoncée au 1er semestre 2019, son incidence sur les finances de la Ville n'est pas connue aujourd'hui.

► Au chapitre 70 les produits des services intégreront des recettes supplémentaires avec l'extension du périmètre du stationnement payant, les conventions de prestations de services avec BLI', mais seront diminués des recettes d'activité de la crèche, de la bibliothèque et du transport scolaire des écoles primaires.

Les tarifs municipaux n'évolueront pas en 2019. Cette mesure est rendue possible grâce aux économies de gestion réalisées depuis le début du mandat qui permettent aujourd'hui à la ville d'absorber les coûts de l'inflation et de préserver ainsi le pouvoir d'achat de ces concitoyens. Considérant que pour favoriser l'inclusion numérique, il a été décidé la gratuité des services du Point Cyber.

► Au chapitre 73 les recettes de la fiscalité ménage ne sont pas connues au moment du vote du budget. Elles ont été évaluées avec prudence, dans l'attente des orientations de la loi sur la réforme de la fiscalité locale.

Si le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour les ménages, sous condition de ressources se poursuit en 2019, les modalités de compensation par l'Etat restent incertaines.

Depuis la Loi de finances 2018 la revalorisation des bases fiscales est calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation et non plus fixée par amendement parlementaire.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes qui représente aujourd'hui une part importante de nos recettes de fonctionnement sera revue dans le cadre du transfert des compétences, effectif au 1er janvier 2019. A chaque nouveau transfert la CLECT évalue le coût que la commune consacre à cette compétence et elle le déduit de l'attribution de compensation qui est reversée à la commune.

**L'attribution de compensation de la Ville de Louhans-Châteaurenaud 2019 sera donc diminuée du coût de fonctionnement du service bibliothèque, des écoles élémentaires (intégrant le transport scolaire) et de la crèche.**

► Au chapitre 74 la Dotation Globale de Fonctionnement sera inscrite avec une diminution de l'ordre de 0,5 % afin de pallier les effets du calcul des différentes composantes et du mécanisme d'écrêtement.

En raison de l'absence de dynamisme des enveloppes attribuées, la Dotation de Solidarité, la Dotation de péréquation et les compensations des exonérations fiscales seront aussi conformes aux réalisations 2018.

En 2019, la Ville de Louhans-Châteaurenaud bénéficiera d'une dotation de recensement à hauteur de 12 437 euros, ce qui ne couvre qu'en partie les dépenses réelles de cette opération.

► Les bons résultats de l'exercice 2018 permettent d'inscrire au budget un report de 1 116 729 €.

		INVESTISSEMENT BP 2019					
		RAR	nouveaux			RAR	nouveaux
111		450,00	1 000,00	1068	affection resultats		589 512,00
112	Achat de matériel	85 599,00	211 550,00				
113	travaux dans les écoles	12 050,00	92 000,00				
113 AP	vial vincent	163 624,00	346 200,00				
114	batiments culturels	10 800,00	45 000,00				
115	batiments terrains de sports	0,00	103 950,00	112	Achat de matériel	17 164,00	
116	autres batiments	45 000,00	246 300,00	113	travaux dans les écoles	203 579,00	
117	voirie et réseau	130 000,00	1 426 600,00	114	batiments culturels		5 193,00
				115	batiments terrains de sports		
				116	autres batiments	49 410,00	50 000,00
020	Depenses imp.		186 859,00	117	voirie et réseau	17 205,00	209 000,00
204	participations (routes)	50 684,00	40 000,00	27634	remb avance budget colline II		37 062,00
203	études	6 116,00	20 000,00	1022	FCTVA		525 000,00
165	cautions	500,00	1 000,00		TLE		30 000,00
				165	cautions		1 000,00
1641	remb k emprunt		525 000,00	1641	Emprunt		1 000 000,00
	provision remb K		21 000,00				
	nouveaux empunts				emprunt d'équilibre		
	<b>total dépenses réelles</b>	<b>504 823,00</b>	<b>3 266 459,00</b>		<b>total recettes réelles</b>	<b>287 358,00</b>	<b>2 446 767,00</b>
				O21	virement de la section de fonctionnement		1 302 004,00
O40	transferts entre sections		250 200,00	O40	transferts entre sections		357 400,00
	O40 travaux en régie		200 000,00				
	Autres		50 200,00				
O41	opérations patrimoniales			O41	opérations patrimoniales		
	<b>total dépenses d'ordre</b>		<b>250 200,00</b>		<b>total recettes d'ordre</b>		<b>1 659 404,00</b>
	<b>total dépenses de l'exercice</b>		<b>3 516 659,00</b>		<b>total recettes de l'exercice</b>		<b>4 106 171,00</b>
	restes à réaliser		504 823,00		restes à réaliser		287 358,00
001	déficit reporté		372 047,00	001	excédent reporté		
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>4 393 529,00</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>4 393 529,00</b>

#### **D) Dépenses d'investissement :**

► Les principales dépenses d'équipement 2019 porteront sur:

- **Le réaménagement de la Place de la Libération pour un montant de 750 000 €,**

- **L'aménagement et la sécurisation de la Promenade des Cordeliers pour 360 000 €,**

- **La poursuite de l'autorisation de programme pour la réhabilitation de l'école Vial Vincent avec des crédits de paiement à hauteur de 346 200 € portant sur la démolition de l'ancienne cantine et la construction d'un préau.**

Les autres investissements de l'année 2019 seront axés sur :

#### **Relation avec les usagers et cadre de vie :**

Renouvellement et ajout de mobiliers urbains,

Réaménagements des parcs et aires de jeux extérieurs,

Création et sécurisation de cheminements piétons (notamment rue de la Griffonnière),

Réfection couche de roulement et bordures Rue de l'Ecotet,  
Déploiement d'une nouvelle antenne Wifi au Pôle multimodal.

### **- Culture-Patrimoine**

Mise en valeur et réfection du dallage du théâtre.

### **Entretien des infrastructures, mise aux normes et renforcement de la qualité énergétique du bâti :**

Rénovation des huisseries et changement de la chaudière de l'école de musique,

Programme pluriannuel de changement des huisseries des bâtiments communaux,

Travaux de mise aux normes sur les équipements accueillant du public,

Travaux d'aménagements urbains destinés à prévenir les inondations suite à orage,

Des crédits seront consacrés à l'entretien des cimetières et l'aménagement de columbarium.

### **-Renouvellement du matériel**

La continuité d'un programme de renouvellement et de modernisation du matériel avec en particulier l'achat d'un goupil pour 40 000 €, d'un kit de désherbage mécanique de 10 000 € pour mieux gérer la politique de 0 phyto suivie par la Ville de Louhans-Châteaurenaud.

Pour l'ensemble des programmes précités, le budget 2019 consacrera une somme de l'ordre de 3 036 923 € dont 2 532 600 € de dépenses nouvelles. A noter que viendront s'ajouter les travaux en régie pour un montant de 200 000 €.

### **E) Recettes d'investissement :**

La collectivité inscrira au Budget 2018 un emprunt d'un montant de 1 000 000 euros destiné au financement des grands projets. Il sera débloqué selon les besoins de la collectivité.

La collectivité sollicite ses partenaires pour mobiliser des subventions tant au niveau départemental, régional, que national ou européen. Elle pourra d'ores et déjà inscrire au budget 2019 :

➤ 209 000 € au titre du contrat territorial 2018/2020 de la Région attribué pour le financement de l'aménagement de la place de la Libération,

➤ 50 000 € obtenu pour la réhabilitation du Palace auprès de la Région,

➤ 5 193 € au titre d'une subvention de la DRAC pour le financement d'une étude architecturale à l'Hôtel-Dieu.

Les subventions ne peuvent être inscrites au budget que lorsqu'elles sont notifiées. La Ville est encore en attente de l'instruction de demande de subventions européennes. Par ailleurs, au titre de l'année 2019, des demandes seront déposées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Un remboursement au titre du FCTVA est attendu en 2018 à hauteur de 525 000 €.

Les recettes provenant de la taxe d'aménagement, sont évaluées à 30 000 €.

**F) Equilibres financiers et gestion de la dette:**

**1) Ratios :**

	Montant	LOUHANS- CHATEAURENAUD ratios par habitants
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles de fonctionnement	6 789 142,00 €	<b>1 012</b>
Recettes réelles de fonctionnement	7 386 617,00 €	<b>1 101</b>
Produits des impôts locaux	3 290 000,00 €	<b>490</b>
Dotation globale de fonctionnement	1 034 000,00 €	<b>154</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses d'équipement brut	3 036 923,00 €	<b>453</b>
<u>Encours de la dette</u>		
<i>* tous budgets confondus</i>		
Capital restant dû au 1er janvier 2019	4 951 397,00 €	<b>738</b>
<i>* budget général</i>		
Capital restant dû au 1er janvier 2019	4 951 397,00 €	<b>738</b>
Montant des annuités pour 2019	638 750,00 €	<b>95</b>

**2) Evolution de l'endettement :**

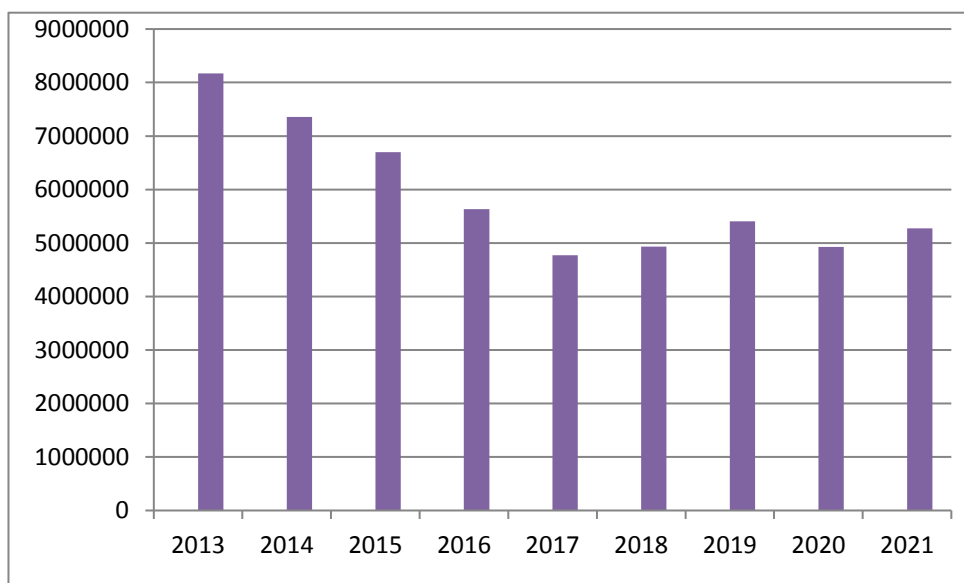
En 2018, il a été encaissé la somme de 800 000 € provenant d'un emprunt souscrit à taux variable, indexé sur l'Euribor auprès de la Banque Postale, pour une durée de 15 ans. Le taux est depuis la souscription de 0,47 %. Il peut chaque trimestre être converti en taux fixe pendant toute la durée du contrat.

Il est prévu de recourir à l'emprunt à hauteur de 1 000 000 € en 2019. Les études prospectives ci-dessus ont démontré que ce recours à l'emprunt est tout à fait supportable pour la collectivité avec des ratios bien inférieurs à ceux de sa strate et des niveaux d'alerte.

Le recours à l'emprunt sera bien sûr modulé en fonction de l'avancée des projets et des besoins de financement. Aussi plusieurs demandes de subventions sont toujours en cours, leur obtention permettra de diminuer le montant de l'emprunt.

## **Profil d'extinction de la dette au 31/05/2021**

*(avec recours à de nouveaux emprunts)*



### **Conclusion :**

Ce mandat est caractérisé par des réformes d'ampleur concernant l'ensemble des collectivités (baisse des dotations jamais connues, transfert de compétences, réforme de la taxe d'habitation...). Elles en ont fait un mandat atypique où il a fallu sans cesse s'adapter, se réinterroger sur les pratiques afin de faire évoluer les structures et les préparer à l'avenir.

La municipalité avait pris pour engagement, dès le début du mandat, d'assainir la situation financière de la collectivité et d'investir pour sa population tant en terme de services que d'aménagements structurants sans augmenter la pression fiscale des contribuables.

Elle a pour ceci, menée une gestion raisonnée, avec une vision prospective et en adaptant le calendrier des réalisations aux moyens disponibles.

Cette démarche a eu pour effet, non seulement, d'absorber les baisses de dotations de l'Etat et l'évolution fiscale liée à la construction de l'intercommunalité (perte du dynamisme de la fiscalité économique), mais surtout de maintenir une capacité d'autofinancement nette suffisante en hausse de 38,5 % en 2018 et d'avoir d'ores et déjà investi au service des administrés pas moins de 7 000 000 € de dépenses d'équipement depuis 2014.

Le budget 2019 s'inscrit dans la continuité, avec la finalisation des grands projets du mandat, sans recours au levier fiscal. Les indicateurs financiers sont au vert et peuvent laisser entrevoir plus sereinement un avenir qui s'annonce néanmoins complexe pour les collectivités territoriales.

## **II – BUDGET 2018 CAMPING MUNICIPAL – PORT - AIRE DE CAMPING-CAR**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 96 340 € avec un report excédentaire de 12 596 €. Elle comprend en dépenses, les frais de gestion du camping, du port et de l'aire de camping-car. En recettes, figurent les produits des activités et la location du bâtiment du port antérieurement affecté au budget ville.



La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 27 144 € avec un report excédentaire de 12 754 €. Cela permet un disponible d'investissement de l'ordre de 22 383 euros.

### **III – BUDGET 2018 LOTISSEMENT LA COLLINE**

Il est bâti sur la prévision de la vente de deux parcelles en 2019 et reprend les opérations de stock. Un compromis de vente a été signé en janvier.